

EVALUATION DES DEGRADATIONS CONSTATEES A L'ECOLE PRIMAIRE DU CENTRE AINSI QU'A
LA MATERNELLE

Suite à l'inscription sauvage de graffitis sur les murs de l'école primaire du Centre et de la maternelle, l'Assemblée Municipale, à l'unanimité, a déploré cet acte irresponsable et condamnable, dont les dégradations n'en coûteront pas moins de 4 000 F 00 aux contribuables de LUDRES.

Le Conseil Municipal décide de faire procéder à une enquête afin de découvrir l'auteur de ces dégradations.